

AMAP du BEAU PAYS  
ADHÉSION & CONTRAT 2018 :  
« Infos rapides »

« **BULLETIN D'ADHÉSION 2018** » :

- Pour tous les AMAPIEN(NE)S : compléter et signer le formulaire, y joindre votre chèque de 12€ à l'ordre de l'AMAP du Beau Pays.

« **CONTRAT DE PARTENARIAT 2018** » :

- Pour tous les AMAPIEN(NE)S : compléter et signer le formulaire, y joindre éventuellement votre ou vos chèques à l'ordre de la Ferme du Beau Pays, ou votre autorisation de prélèvement et RIB ( si pas de changement pour le prélèvement par rapport à 2017, inutile d'envoyer ces autorisations et RIB)

Bulletin d'adhésion et contrat 2018 devront être envoyés :

- **Pour les amapiens de Borre et Longuenesse** : au secrétaire de l'Amap :  
Alain DE JONCKHEERE : 803 rue de Loigne – 62136 VIEILLE CHAPELLE  
06 84 94 69 68
- **Pour les autres amapiens** : aux responsables de groupe

A NOTER : 3 modes de paiement sont possibles :

➔ **PAIEMENT SOLIDAIRE :**

**1 Chèque global en janvier.**

**Ce coup de pouce à notre producteur représente une avance de trésorerie qui lui permettra d'augmenter son cheptel ...**

**Eh oui, une vache achetée aujourd'hui, va brouter tranquillement pendant 4 ans avant d'arriver dans notre assiette... !!**



➔ le paiement en 2 ou 3 chèques (qui seront débités en janvier et juillet ou en janvier, mai et septembre)

➔ le prélèvement mensuel  
(compléter l'autorisation et joindre un RIB)